

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

AC

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N° 031/2025

Portant : Contrat pour la télécommunication – Lot 3 mobile – CANUT - SFR

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024-057 en date du 23 novembre 2024 reçue en Préfecture d'Avignon le 26 novembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que le contrat avec la société Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT),

Considérant l'offre de la convention de mise à disposition de l'accord-cadre pour la télécom proposée par l'entreprise CANUT, 4, Place Amédée Bonnet – 69002 Lyon pour un montant de 150.00€ HT soit 180.00€ TTC par an.

DECIDE

Article 1° : d'accepter l'offre de l'entreprise suivante selon les modalités d'intervention et conditions financières décrite ci-dessous :

CANUT

4, Place Amédée Bonnet
69002 Lyon

Montant de 150.00€ HT/an soit 180.00€ TTC/an

Contrat valable pour une durée de 3 ans soit jusqu'en juillet 2028

Article 2° : Ce dernier se reconduit d'année en année, sans dépasser une durée totale de 3 années

Article 3° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télerecours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4° : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (ampliation au Trésor Public de Monteux), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 23/06//2025.

Date de publication, certifiée exécutoire le : 26-06-2025
Le 1^{er} adjointe
P. Tavernier-Roux



Par délégation du Conseil Municipal

P/O 1^{ère} adjointe au Maire,

Mme Patricia TAVERNIER ROUX

